

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	19
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	24
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre à dix-neuf heures et trente minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 05 décembre 2024.

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHARRIERE, CHAUVET, SERRANO, BOUTIER, PONSY, LECOQ, Mesdames BOISSET, BONAMI, BOUCHET, KRAWCZYK, TRUILLET, LECOQ, FEURMOUR, DALLONGEVILLE.

ABSENTS : Mesdames BARTHELEMY, CHARRIERE, MORIN, EPAUD et SERIO, Messieurs VALLON, PACIONI et QUERCI

PROCURATIONS : de Monsieur VALLON à Monsieur GERVAIS, de Monsieur PACIONI à Monsieur HAMARD, de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE, de Madame SERIO à Monsieur PONSY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n°12-12-2024 : Modification des commissions municipales et de leurs membres

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 09-10-2021 du 28 octobre 2021 désignant les membres des commissions municipales ;
Vu la délibération prise lors de cette même séance et relative à la modification du règlement intérieur (article 7) fixant le nombre de commissions municipales, leur objet et le nombre de membres ;
Vu la création d'un nouveau groupe d'opposition à la majorité municipale ;
Considérant le courrier de la Préfecture reçu le 21 novembre dernier précisant que toutes les tendances présentes au sein du conseil municipal doivent pouvoir être représentées au sein des commissions municipales créées sur le fondement de l'article L. 2121-22 du CGCT ;
Vu l'avis favorable à la majorité de la commission Services et Personnel réunie en date du 3 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De modifier les membres des commissions comme suit :

COMMISSIONS	MEMBRES ISSUS DE LA MAJORITE MUNICIPALE	MEMBRES ISSUS DU GROUPE D'OPPOSITION 1	MEMBRES ISSUS DU GROUPE D'OPPOSITION 2
Services et Personnel	Patrick GERVAIS Michel HAMARD Olivier CHAPEL Viviane BONAMI André OLIVE	Luc PONSY Estelle EPAUD	Hélène LECOQ
Budget, Projets et Actions	Patrick GERVAIS Olivier CHAPEL Michel HAMARD Erick VALLON Michel CHARRIERE	Luc PONSY Estelle EPAUD	Hélène LECOQ
Cadre de Vie, Sécurité, Voiries et Travaux	Patrick GERVAIS Michel HAMARD André OLIVE Jullien PACIONI Jean COMTAT Danielle DALLONGEVILLE Gilbert CHAUVET Francis SERRANO	Gérard QUERCI Luc PONSY	Pierre LECOQ
Services aux familles, Enfance, Jeunesse, Séniors	Patrick GERVAIS Viviane BONAMI Maria BOUCHET Véronique MORIN Rose-Marie KRAWCZYK Séverine BOISSET	Estelle EPAUD Isabelle SERIO	Hélène LECOQ
Associations, Sports, Culture et Traditions	Patrick GERVAIS Erick VALLON Rose-Marie KRAWCZYK Francis SERRANO Gilbert CHAUVET Danielle DALLONGEVILLE	Jérémy BOUTIER Gérard QUERCI	Hélène LECOQ

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Fait à Clarensac, le 12 décembre 2024.

Le Maire,
Patrick GERVAIS




Le secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 décembre 2024
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 16 décembre 2024